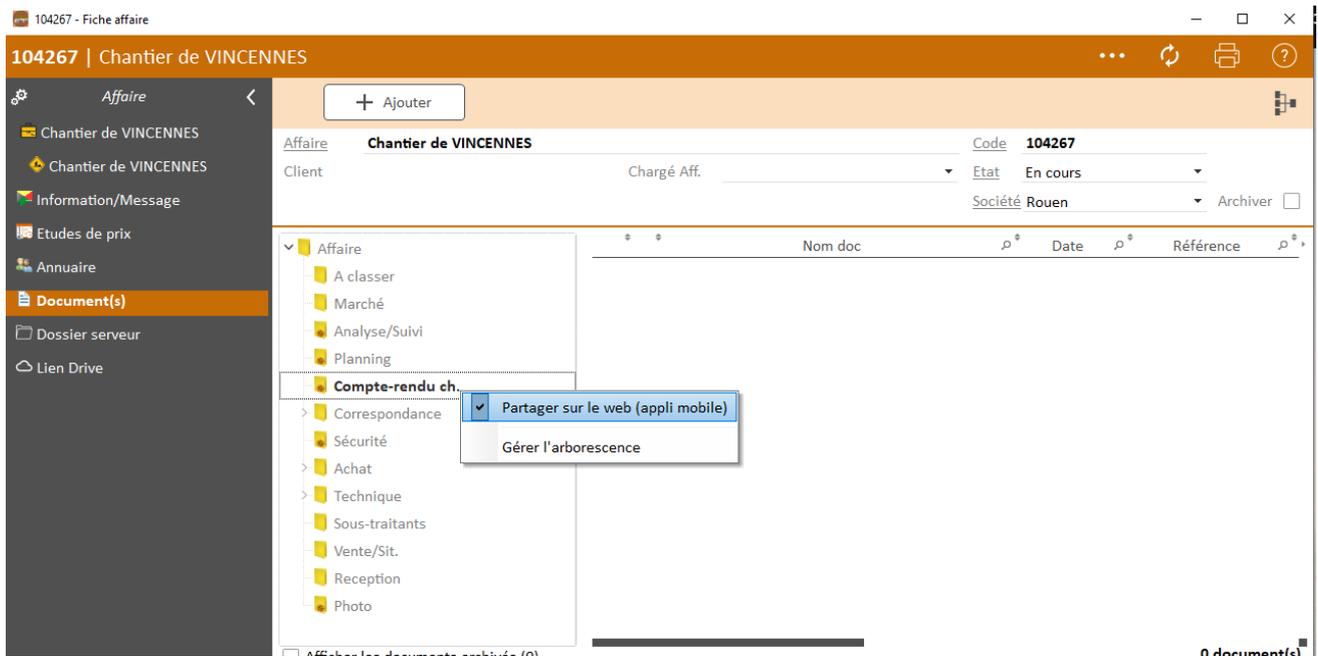


Pour que les documents d'un dossier GED soient synchronisés pour être visibles dans l'appli mobile, il faut que les dossiers dans lesquels ils se trouvent soient paramétrés « **Partagé Web** »

Activer un dossier « Partagé Web »

Depuis le chantier

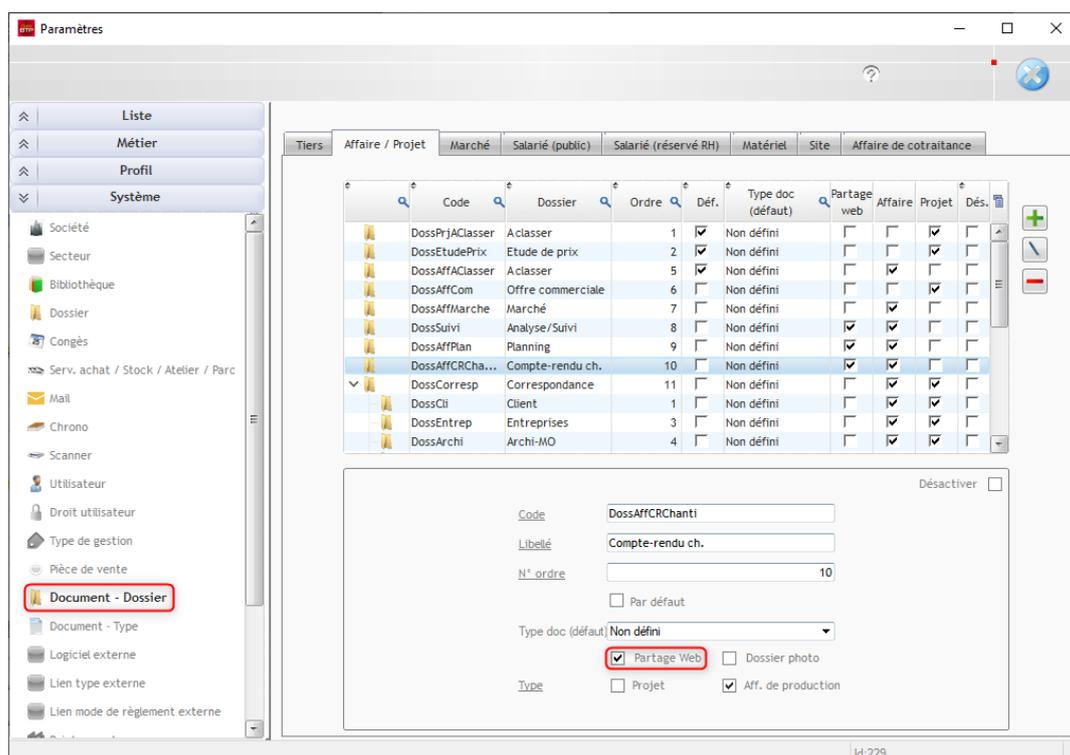
Les dossiers GED que l'on souhaite partager sur le web sont gérés (en accès superviseur) par un **clic droit** sur le dossier de la GED à partir de n'importe quel chantier.



Depuis les paramètres

Depuis **Paramètres > Système > Document - Dossier**

Les dossiers cochés « **Partage Web** » seront synchronisés avec l'application mobile.



Droits de consultations des documents

Il est possible de mettre des niveaux d'accès sur vos documents pour garder la confidentialité de certains d'entre eux.

Pour rappel, le niveau par défaut pour l'ensemble des utilisateurs d'Optim'BTP et de l'appli-mobile est le niveau 1.

Consultez la **FAQ 275** pour comprendre comment limiter l'accès aux documents par utilisateurs et la **FAQ 333** pour rendre vos documents confidentiels.